

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

Depuis 60 ans, le MIN de Cavaillon se veut un acteur dynamique ancré dans son territoire



Né en 1965, le [Marché d'intérêt national \(MIN\) de Cavaillon](#) fêtera ses 60 ans avec le public et les professionnels les vendredi 13 et samedi 14 juin. Intronisations de personnalités, exposition sur l'origine du MIN, ateliers de cuisine, barbecue géant et bien d'autres animations sont prévus pour cet anniversaire.

« Le MIN est un magnifique outil économique, agricole et agroalimentaire souvent méconnu du public »,

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

commence par dire [Benoît Mathieu](#), président du Marché d'intérêt national de Cavaillon. Ainsi, les 60 ans de cette structure incontournable de la ville de Cavaillon sera l'occasion pour tous de la découvrir. Cet événement donnera aussi l'opportunité au MIN de promouvoir le bien-manger, une sensibilisation que ses équipes et ses producteurs mènent déjà au quotidien.

Durant deux jours, les professionnels et les présidents et directeurs de MIN seront accueillis à Cavaillon. Le Marché d'intérêt national ouvrira aussi ses portes aux Cavaillonnais et visiteurs pour l'occasion. Le MIN n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà accueilli le public, notamment durant les journées de l'agriculture en 2024 avec des rendez-vous fixé dès 5h du matin. Un événement qui avait rencontré un grand succès malgré l'heure précoce.



©MIN de Cavaillon

Accueil des directeurs et présidents de MIN

Le vendredi 13 juin, le Marché d'intérêt national de Cavaillon commencera par accueillir les présidents et directeurs de MIN de France, jusqu'à Anger. L'occasion pour eux de découvrir les entreprises du MIN, de la startup à la multinationale, mais aussi son fonctionnement qui participe activement au dynamisme de la ville de Cavaillon.

« Aujourd'hui, il y a une quinzaine de MIN encore ouverts en France. Beaucoup ont fermé avec le développement des grandes surfaces. »

Benoît Mathieu

Les directeurs et présidents des autres MIN découvriront cet outil de développement économique qui se

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

met au service du territoire et qui compte 22 salariés à la régie, 76 entreprises, 90 producteurs et 13 grossistes. Le MIN de Cavaillon fait partie des plus grands de France avec ses 27 ha. Depuis sa naissance il y a 60 ans, il est resté public, sans subvention de la mairie. Producteur important d'énergie verte avec 17 000m² de panneaux solaire, recyclage des déchets, élève modèle en terme de solidarité, etc. Ce Marché d'intérêt national s'impose comme l'un des plus importants du pays et fait figure d'exemple pour les autres MIN.

Un anniversaire ouvert à tous

Le vendredi 13 juin, le public pourra à son tour découvrir le MIN de Cavaillon en fin d'après-midi. Dès 17h30, des personnalités seront intronisées par la confrérie du Melon de Cavaillon pour qui cette année a une saveur particulière, le [Melon de Cavaillon ayant obtenu son IGP](#). Un apéritif sera offert et suivi de l'inauguration de l'exposition 'Aux origines du MIN' à 19h30. Enfin, un dîner-spectacle 'Sur les traces du MIN' sera organisé. 500 personnes y seront attendues. [Il est encore temps de s'y inscrire](#) (tarif : 29€ hors boissons).

Le samedi 14 juin, le temps sera aussi à la fête. Durant la matinée, dès 9h, le public pourra visiter le carreau des grossistes, lieu emblématique de toutes les transactions (gratuit [sur réservation](#)). Les chefs [Christophe Chiavola](#), du Prieuré à Villeneuve-lès-Avignon, et [Vincenzo Regine](#), du Domaine des Andéols à Saint-Saturnin-lès-Apt, proposeront des ateliers de cuisine gratuits autour des fruits et légumes. Les enfants ne seront pas mis de côté lors de cet anniversaire qui proposera un atelier animé par [Interfel](#), l'Interprofession des fruits et légumes frais. Il y aura aussi un atelier autour de la [Pomme Joya](#), et une animation blind-test. Enfin, cet événement se terminera en beauté avec une grande tablée gourmande le midi, imaginée par le Bristrot du MIN avec des vins locaux, un barbecue géant, des burgers, et bien évidemment les produits frais du MIN.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025



Le MIN de Cavaillon œuvre quotidiennement pour le bien-manger, mais aussi pour la juste rémunération des professionnels. ©MIN de Cavaillon

Aux origines du MIN

Pour les 60 ans du MIN de Cavaillon, il sera possible de replonger dans l'histoire. Voyage tout droit vers le Moyen-Âge, plusieurs siècles avant la création du Marché d'intérêt national, lorsque les statuts municipaux réglementaient déjà le commerce et les marchés à Cavaillon. Les produits issus de l'agriculture étaient transportés par roulage à Marseille, Carcassonne, Lyon ou encore Paris. Puis les chemins de fer sont arrivés dans les années 1860, suivis du moteur au XXe siècle. Ce n'est qu'au milieu des années 1900 que naissent les Marchés d'intérêt nationaux en France. En 1959, le conseil municipal de Cavaillon votait pour la création d'un MIN, qui voyait le jour 6 ans plus tard.

« Il y a eu un énorme travail d'archives pendant 3 mois pour élaborer l'exposition des 60 ans. »

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

Benoît Mathieu

60 ans plus tard, le MIN revient sur ses six dernières décennies au travers de l'exposition 'Aux origines du MIN', élaborée grâce aux archives de la ville, et plus particulièrement grâce à Hélène Maignan, directrice des archives de Cavaillon, qui a œuvré durant plusieurs mois pour permettre la création de cette exposition. En tout, ce sont 12 panneaux verticaux, recto verso, qui retraceront l'histoire du MIN de Cavaillon, ainsi qu'un petit film.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

Commune de Cavaillon

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

1°) du projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national,

**2°) du projet de déviation du C. D. 31
compris dans les emprises dudit marché**

- Enquête parcellaire.

ARRÊTÉ

LE PREFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'ordonnance N° 58-997 du 23 octobre 1958 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; l'ensemble le décret n° 65-701 du 6 juillet 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête ;

VU ensemble les circulaires interministérielles des 10 décembre 1958 et 1° septembre 1959 commentant les dispositions des deux précédentes ;

VU le décret N° 58-959 du 30 septembre 1953, l'ordonnance N° 58-766 du 27 août 1958 et le décret N° 58-767 du 25 août 1958 portant organisation générale des marchés d'intérêt national ;

VU l'instruction réglementaire sur les chemins départementaux et notamment l'article 8, chapitre II traitant de l'ouverture et du redressement des chemins départementaux ;

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Général, session du 14 décembre 1960, autorisant la déviation du C.D. 31 et fixant la direction nouvelle et la largeur de cette voie ;

VU le rapport de l'ingénieur en chef du Génie rural du 18 août 1960 ;

VU l'avis émis le 1° septembre 1960 par le Directeur des services départementaux du Ministère de la construction ;

VU le rapport de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du 8 septembre 1960 ;

VU le procès-verbal d'estimation des terrains dressé par le Directeur de l'Établissement et des Domaines et approuvé le 19 janvier 1961 par l'administration centrale des Domaines ;

SUR la proposition du Secrétaire général de Vaucluse,

ARRÊTÉ

Article 1°. — Le projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national à CAVAILLON comportant la déviation du C.D. 31 entre les pôles 38.784 (côté Chaville) et 33.294 (côté Cavaillon) sera soumis :

1°) à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tant en ce qui concerne les travaux à entreprendre qu'en ce qui concerne les acquisitions de terrains ;

2°) à une enquête parcellaire par l'article 8, chapitre II du Règlement ainsi que la partie des articles d'aménagement pour la partie afférente à la déviation du C.D. 31 ;

3°) à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

Article 2. — M. Maxime AYME, Chef de Division de Préfecture en retraite, domicilié route des Cottres, à CAVAILLON, est désigné en qualité d'administrateur de l'enquête.

Le Maire de CAVAILLON procédera à la notification de cette délibération en remettant à l'interessé une copie de présent arrêté.

Article 3. — Le Commissaire-enquêteur siège à la Mairie de CAVAILLON.

Article 4. — L'ensemble du dossier d'enquête (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique — enquête parcellaire) ainsi qu'en rapport avec le projet d'aménagement déposé à la Mairie de CAVAILLON pendant 12 jours consécutifs, du 22 février 1961 à 2 mars 1961 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures (dimanches et jours fériés exceptés) et pourra faire ses observations, se faire entendre d'enquêteur adéquat ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

En outre, en ce qui concerne plus particulièrement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique — enquête parcellaire, il sera procédé à une consultation dans les deux derniers jours de la consultation soit les 6, 7 et 8 mars 1961, le commissaire-enquêteur se tiendra en maître à la disposition du public pour recevoir les cas échéant ses observations.

Article 5. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé les registres d'enquête seront clos et signés

1°) pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par le commissaire-enquêteur qui la transmettra au Maire dans les trente jours avec le dossier d'enquête, le tout accompagné de ses conclusions clairement motivées.

2°) pour l'enquête parcellaire par le Maire qui la transmettra dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur. Ce dossier sera accompagné d'un délai de huit jours pour adresser, avec son avis et le procès-verbal d'enquête, à l'interessé des documents constitutifs du dossier, à M. le Sous-Prefet d'APT.

Article 6. — Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte principale de la Mairie et publiée par tous autres procédés en usage dans la commune.

Il sera en outre inséré en caractères apparents dans l'un des journaux locaux, dans le département et habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales.

Ces formalités devront être effectuées avant la date d'ouverture de l'enquête soit le 22 février 1961. Il sera justifié de leur accomplissement par un certificat du Maire et l'annexion au dossier d'enquête de deux exemplaires du journal contenant l'insertion ci-dessus prescrite.

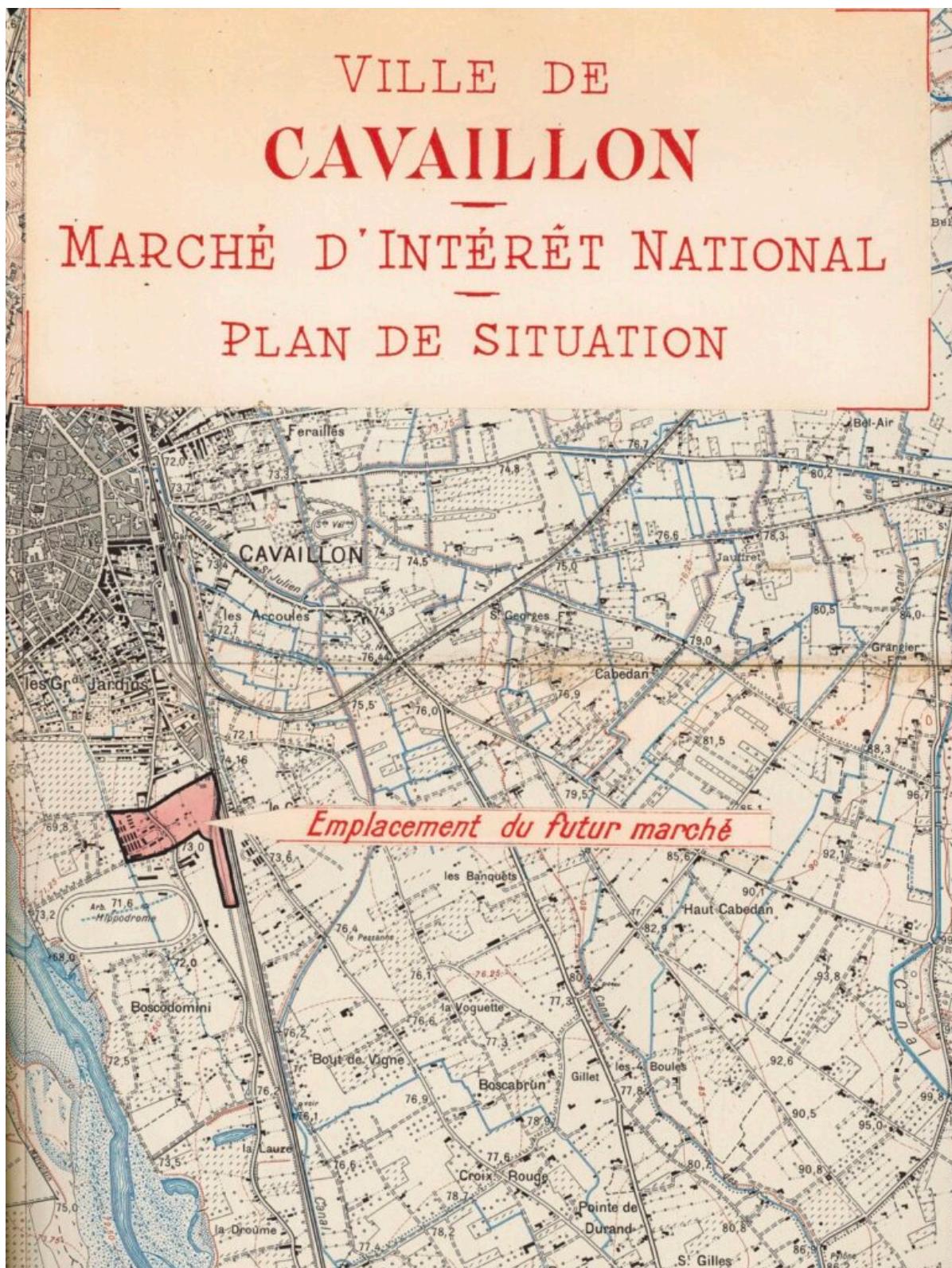
Article 7. — De plus, à peine de nullité de l'enquête parcellaire, modifiée ou annulée, il sera procédé à une notification par les agents du Maire de CAVAILLON, sous pli recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires ou aux personnes habilitées à leur égard, avec la mention de l'interessé, de la nature et de la nature d'enquête demandée tout sur leur identité que sur les immeubles attinents.

Article 8. — M. le Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, M. le Sous-Prefet d'APT, M. le Maire de CAVAILLON, M. le Commissaire-enquêteur désigné sont chargés, chacun en ce qui concerne les immeubles et terrains appartenant à son ressort, de faire remettre à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à M. le Directeur de l'Établissement et des Domaines et à M. l'Ingenieur en chef du Génie rural.

AVIGNON, le 1° Février 1961
Le Préfet,
Jean ESCANDE.

AFFICHES MISTRAL - CAVAILLON

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025





Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

©Archives de la Ville de Cavaillon